



Ville de Dreux

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 23 MARS 2023

DÉLIBÉRATION N°DEL2023-036

Salon d'art de Dreux – lancement et exonération des droits de place (Culture)

9.1

Rapporteur : Fouzia KAMAL

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de présents	31
Nombre de pouvoirs	8
Votants	39

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 17 mars 2023, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Étaient Présents

Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Talal ABDELKADER, Fouzia KAMAL, Sébastien LEROUX, Mariam CISSE, Mounir CHAKKAR, Christine PICARD, Nelson FONSECA, Lydie GUERIN, Sophie WILLEMIN, Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Chantal DESEYNE, Hélène BARBE, Alain GUENZI, Valérie VERDIER-DAUTRÊME, Arnaud DAUTREY, Aissa HIRTI, Caroline IFTEN, Ratko KLISURA, Silvia COUSIN, Huguette POISSON, Josette MARTIN, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Florence ARCHAMBAUDIERE, Carine GENTIL, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

Pouvoirs

Cherif DERBALI donne procuration à Pascal ROSSION, François JAGUIN donne procuration à Alain GUENZI, Jacques ALIM donne procuration à Josette PHILIPPE, Yucel KISA donne procuration à Lydie GUERIN, Amber NIAZ donne procuration à Fouzia KAMAL, Nicola CARNEVALE donne procuration à Valérie VERDIER-DAUTRÊME, Marie-Françoise SCAVENNEC donne procuration à Maxime DAVID, Laurent FONTAINE donne procuration à Valentino GAMBUTO

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Hélène BARBE.

Pour marquer l'aube de la saison estivale 2023, la Ville de Dreux lance le « Salon d'art de Dreux » qui aura lieu le week-end des 8 et 9 juillet, premier événement à Dreux dédié aux associations d'artistes, aux artistes indépendants et aux amateurs et artisans du territoire afin de leur permettre un espace de diffusion de leur passion, de vente de leur production et de démonstration de leur savoir-faire.

Ainsi, le temps d'un week-end, les drouais et les touristes de proximité conviés largement à cet événement pourront avoir le loisir de découvrir et flâner dans les rues piétonnes de Dreux (Grande rue, Place Rotrou, rue Rotrou, places Métezeau, des Fusillés et du marché couvert).

Un appel sera fait auprès de 70 participants de Dreux et communes limitrophes dans les prochaines semaines, afin de toucher les acteurs avant qu'ils ne s'inscrivent dans des festivals d'art dans d'autres territoires.

Afin de soutenir ces acteurs culturels, il est proposé au Conseil municipal d'accorder une exonération des droits de place sur cet événement « Salon d'art de Dreux » pour le week-end du 8 et 9 juillet et ses récurrences dans les années à venir.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Solidarité, Santé, Démocratie locale, Vie des quartiers, Éducation, Jeunesse, Culture et Politique sportive

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Fouzia KAMAL,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité

- Lance le « Salon d'art de Dreux » qui aura lieu le week-end des 8 et 9 juillet 2023,
- Exonère des droits de places les exposants de ce salon d'Art.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le
Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux
le 27/03/2023

Le Maire,
Conseiller régional,

Pierre-Frédéric BILLET

